

REUNION N°4
DU 7 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à vingt heures trente minutes,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent BERTHO, Maire de Saint-Gilles-Vieux-Marché, à la salle du conseil de la mairie de Saint-Gilles-Vieux-Marché.

Etaient présents : M BERTHO Laurent, M. JAGLIN Jean-Pierre, Mme DE VILLARTAY Sabine, M LE DUAULT Patrick, Mme MACÉ Marie-France, Mme LE GOFF Françoise, M. LE FLOCH Thierry, Mme ROBINEAU Lucie, M. LABBÉ Marc-Antoine

Absents : JAGLIN Cyrille

Secrétaire de séance : LE GOFF Françoise

Approbation procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026

Ordre du jour

- Vente terrain BERTHO à GARENNE AUX LOUETTES
- Vente lot 13 Pascal DEFOING
- Vente lot 7 Nicolas BUGUELLOU

Questions diverses

1. Vente terrain lieu-dit Garenne
N° 2026_21

OBJET : Vente terrain lieu-dit GARENNE AUX LOUETTES à M. et Madame BERTHO Loïc

Rapporteur : M. Laurent BERTHO, Maire de Saint-Gilles-Vieux-Marché

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de cession d'une route communale au lieu-dit « La Garenne aux Louettes, section ZL n° 49 d'une superficie environ 100 m² (sous réserve du bornage qui sera réalisé prochainement par le cabinet ROUX JANKOWSKI à Carhaix).

Monsieur et Madame BERTHO Loïc souhaite se porter acquéreur de cette parcelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De valider la cession d'une route communale au lieu dit « La Garenne aux Louettes » d'une superficie d'environ 100 m² au prix de 1.00 € /m².
- De désigner Me Louis Hubert de VILLARTAY, de l'office notarial NOTALEX NOTAIRES de Saint-Brieuc, comme étant le notaire chargé de la vente de la parcelle ZL n°49.
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Approuve** la cession d'une route communale au lieu-dit « La Garenne aux Louettes » d'une superficie d'environ 100 m² au prix de 1.00 € /m².
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette formalité.

2. Vente lot 13 Lotissement Communal Les Côteaux de Poulancré à M. et Madame Pascal DEFOING

N° 2026-22

OBJET : Vente lot 13 Lotissement Communal Les Côteaux de Poulancré à M. et Madame Pascal DEFOING

Rapporteur : *M. Laurent BERTHO, Maire de Saint-Gilles-Vieux-Marché*

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de cession du lot numéro 13, lotissement Les Coteaux de Poulancré, parcelle cadastrée section ZB n° 109, d'une superficie réelle de 774 M² (bornage réalisé par la SELARL NICOLAS ASSOCIÉS).

Monsieur et Madame Pascal DEFOING souhaite se porter acquéreur de cette parcelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De valider la cession du lot numéro 13 lotissement Les Coteaux de Poulancré d'une superficie de 774 m² au prix de 13 158 euros TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve la cession du lot numéro 13 lotissement Les Coteaux de Poulancre d'une superficie de 774 m² au prix de 13 158 euros TTC.
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette opération.
-

3. Vente lot 7 Lotissement communal

N° 2026-23

OBJET: Vente lot 7 Lotissement communal Les Côteaux de Poulancre à M. BUGUELLOU Nicolas

Rapporteur : M. Laurent BERTHO, Maire de Saint-Gilles-Vieux-Marché

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de cession du lot numéro 7, lotissement Les Coteaux de Poulancre, parcelle cadastrée section ZB n° 103, d'une superficie réelle de 890 M² (bornage réalisé par la SELARL NICOLAS ASSOCIÉS).

Monsieur BUGUELLOU Nicolas souhaite se porter acquéreur de cette parcelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De valider la cession du lot numéro 7 lotissement Les Coteaux de Poulancre d'une superficie de 890 m² au prix de 15 130 euros TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

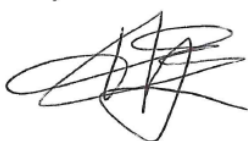
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **approuve** la Vente lot 7 Lotissement communal Les Côteaux de Poulancre à M. BUGUELLOU Nicolas

. Questions diverses

La secrétaire de séance,
Françoise LE GOFF



Le Maire,
Laurent BERTHO



